

Royal Studio

SALLES D'ART

98 Rue Wellington

Photographies Cabinet,
2.00 la douzaine, et elles sont réellement
bonnes.
Voyez nos
Photographies de raquetteurs
Toutes sortes de Photographies exécutées à des Prix qui conviennent à tous.

VUES

De toutes les parties du Canada.
Cadres, Albums, Statues,
Ouvrages Japonais.
ABAT-JOUR
De fantaisie, faits à ordre, au plus
court délai.
Venez voir nos Curiosités Mécaniques.

Royal Studio

Vis-à-vis les édifices du Parlement.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

(Séance du 7 Mai.)

La séance qui s'est ouverte hier soir, ne s'est terminée que ce matin à 4.30 heures. La discussion a été continuée par l'honorable M. Thompson, M.M. Mitchell, Courso, Mills et Paterson.
Le sous-amendement de M. McMillen a été rejeté par un vote de 118 contre 90, et ensuite l'amendement de l'honorable M. Costigan a été adopté par un vote de 117 contre 61. L'amendement de M. Coughlin proposant que copie des résolutions soit transmise à M. Farnell au lieu de M. Gladstone, a été rejeté sur la division suivante: Pour 22; contre 141.
L'honorable M. THOMPSON proposa alors que copie de ces résolutions fut transmise au Haut Commissaire du Canada, à Londres, pour l'information de membres de la Chambre des Communes.
Cette proposition a été adoptée par un vote de 82 contre 70.
Finalement, la motion principale, telle qu'amendée, a été adoptée par un vote de 140 contre 8.

Aujourd'hui, la séance est ouverte à 3 heures.
Sir Hector LANGEVIN dépose le rapport des statistiques de chemins de fer.
Sur la proposition de l'honorable M. FOSTER, le bill pour modifier de nouveau l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur est lu pour la troisième fois.
Le bill aux fins de libérer la ville de Cobourg et le bill expliquant l'acte intitulé: "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province de Manitoba contre le gouvernement fédéral" sont approuvés par le comité général de la Chambre.
La Chambre se forme en comité afin de prendre en considération le bill concernant les stations de fermes expérimentales.
L'honorable M. CARLING dit que l'on établit la station principale, qui aura une étendue de 300 à 400 acres, près de la capitale.

L'achat des terres, la construction de bâtiments coûteront \$240,000 environ, et les dépenses annuelles s'élevront à \$30,000 ou \$35,000. Le coût de la station centrale sera de \$120,000 et les dépenses annuelles de \$12,000 à \$15,000. On calculait que les stations dans les différents provinces coûteront \$25,000 chacune, environ pourvu que l'on ait les terres gratuitement et que les dépenses annuelles n'excèdent pas \$5,000 pour chacune.
Je suis d'opinion, ajoute M. Carling, que ces fermes expérimentales contribueront pour beaucoup au développement de l'agriculture.
M. GIGAUULT cite des statistiques pour démontrer que l'exportation de nos produits agricoles a augmenté considérablement et qu'en conséquence, le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour favoriser le développement de l'agriculture.

M. FISHER tout en approuvant ce projet dit que l'on doit agir avec prudence. Il est d'opinion qu'une étendue de terres peu considérable suffirait pour ces fermes expérimentales. Ainsi, il croit qu'une étendue de 100 acres serait suffisante pour la station centrale. Il est d'opinion aussi qu'une seule station centrale serait suffisante.
A six heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Sur la proposition de M. CURRAN, la Chambre se forme en comité afin de prendre en considération le bill pour constituer en corps politique la compagnie du chemin de fer et de la levée de Saint-Gabriel.
M. MASSIE demande si la compagnie pourrait causer les travaux, sur la rive sud de Saint-Laurent; car en voulant préserver Montréal des inondations, l'eau envahirait peut-être la rive sud et y causerait de grands dégâts.
M. SHANLY affirme, en sa qualité d'ingénieur civil, que la différence dans la hauteur des eaux qui résultera de la construction de cette jetée se fera à peine sentir sur la rive sud du fleuve.
Le bill, après avoir été approuvé par le comité général de la Chambre, est lu pour la troisième fois.
Les bills privés suivants sont lus pour la troisième fois:
Bill pour modifier l'acte concernant la compagnie "Niagara frontier Bridge Co."
Bill pour constituer en corps politique la compagnie "Winnipeg and North Pacific Railway Co."
Bill pour constituer en corps politique la compagnie "Victoria and Sautil Saint Marie Junction Railway Co."
La Chambre se forme ensuite en comité des subsides.
Après avoir adopté plusieurs articles de budget concernant les travaux publics, le comité lève sa séance et rapporte progressivement à sir Richard Cartwright, le HECTOR LANGEVIN dit que les propositions ayant trait à l'autonomie de l'Irlande que la Chambre a adoptées hier, ont été transmises au Haut Commissaire du Canada à Londres, aujourd'hui.
La séance est levée à minuit.

Pommes sèches, 4 cts la livre,
chez N.A. Savard.

BUREAU DES ÉCOLES SEPARÉES

L'ASSEMBLÉE DE MERCREDI

(Suite)

"M. Smith voudrait attendre que l'on puisse émettre des débetures pour construire le high school; il croit qu'à ce moment on pourrait construire à meilleur marché qu'en payant un intérêt de 6 0/0. Je ne vois pas que ce soit un argument qui puisse conclure. Il est vrai que Mgr d'Ottawa demande l'intérêt de 6 0/0 sur le capital qu'il devra avancer. Mais Sa Grandeur ne tient pas absolument à mettre ses capitaux entre nos mains. Si nous pouvons rembourser avec avantage, nous serons toujours libres. Nous pouvons construire, dès maintenant, cette école, et lorsque nous émettrons des débetures pour la construction du high school, si nous pouvons le faire à 5 0/0, nous rachèterons ce que nous avons emprunté à 6 0/0 sur le capital qu'il nous aura remboursé. Mais Sa Grandeur ne sera pas moins heureux que nous."
"Je ne vois pas non plus que la nécessité d'un high school doive empêcher la construction d'une école élémentaire dans un quartier quelconque. Certes je désire autant que qu'il y ait à Ottawa une école supérieure. Je suis prêt à faire mon possible pour en hâter l'établissement. Je sais bien que cette mesure est surtout demandée par les membres anglais du Bureau et que c'est la population qu'ils représentent qui en aura peu pres tout le bénéfice. Mais je désire que celle qui leur est nécessaire — et je sais aussi que plusieurs de nos compatriotes seraient bien aise de donner à leurs enfants une instruction anglaise plus complète que celle qu'ils reçoivent dans nos écoles actuellement existantes. Ainsi je ne doute point que cette mesure ne soit bien accueillie quand elle se présentera par les deux côtés du Bureau."
"Pour un, je ne prétexterai pas que ce high school a déjà existé à Ottawa. Nous avions, il y a quelques années cette école supérieure qu'on demande aujourd'hui. Elle était florissante. Un grand nombre d'enfants y recevaient une instruction sérieuse des Frères des écoles chrétiennes. Qu'est-il arrivé? Cette école qui nous était nécessaire, et que rien n'a remplacé, cette école qui n'exigeait qu'un salaire modique pour des professeurs d'élite, elle a été fermée par la faute du Bureau. Et les enfants qui y recevaient une éducation soignée sont allés dans les écoles communes, les autres dans des institutions catholiques — le plus grand nombre peut-être dans les rues. Qui a fait tomber cette école? Ce ne sont pas les membres français du Bureau, tout le monde le sait."
"Je dis cela sans aucune pensée de recrimination; mais il faut bien que chacun assume la part de responsabilité qui lui appartient. Si l'on avait mieux compris, cette école supérieure aurait été maintenue avec des sacrifices relativement peu considérables et aujourd'hui nous n'aurions pas à faire pour créer de nouveau une institution semblable au débours d'une douzaine de mille piastres. C'est donc une grande faute qui a été commise, je le rappelle pas pour en faire un reproche inutile; non, je suis heureux que ceux-là qui ont été les plus ardents à détruire cette école soient aujourd'hui les plus ardents à établir une autre qui nous offrira plus cher peut-être mais un nous rendra les mêmes services. Je suis heureux que l'on comprenne qu'on a fait une faute et qu'on désire la réparer. Et pour ma part, bien que je n'ai été pour rien dans cette faute, je suis prêt à aider ceux qui l'ont commise à la réparer. J'ose croire que tous les membres du Bureau seront heureux de voter un high school dès qu'il sera possible que la proposition en sera faite au Bureau, et que les écoles élémentaires ne seront pas un prétexte pour empêcher la considération sérieuse de la question. Je voudrais qu'aujourd'hui, la question du high school ne soit pas un prétexte de renvoyer sans examen et sans discussion la demande d'une partie de la population pour une école élémentaire et la proposition que je vous ai faite et la part de Sa Grandeur."
Ces paroles si calmes et si raisonnables auraient trouvé quelque jour pour entrer dans l'esprit d'un homme quelconque peu ouvert et accessible à la réflexion. Elles se butèrent contre la tête de M. Enright. Il ne ouluta pas rien entendre. Selon lui le Bureau n'avait devant lui aucune proposition à prendre en considération, aucun objet précis sur lequel il peut délibérer. Car ou lui aucune parole sérieuse et officielle, aucune proposition verbale ne saurait être prise en considération par une assemblée délibérante. Le jurisconsulte improvisé de la rue Wellington aurait en raison s'il s'était agi de certaines paroles et de certains hommes à la

REVUE COMMERCIALE

Nouveau Tailleur

M. Thomas Leblanc, ci devant de Québec, et bien connu à Ottawa, vient d'ouvrir une boutique de tailleur rue Sussex, au magasin de M. A. D. Richard. Il est prêt à recevoir toutes commandes qui lui seront confiées. Il a maintenant 52 ans d'expérience dans le métier de tailleur et sa renommée est une garantie que sa satisfaction sera donnée à ses pratiques.
Voir son annonce dans nos colonnes.

Mesdames, si vous voulez avoir des marchandises sèches à moitié prix, allez chez P. Rochon, coin des rues Rideau et Nicholas.

Si vous voulez acheter du beau bois sec, blocs ou bois de 4 pieds, à bon marché, allez chez Chevrier Frères, 544 rue Sussex.

Sirop d'érable nouveau, 30c la pinté, chez N. A. Savard.

Si vous voulez couvrir votre maison en bons bardeaux laissez votre ordre chez Chevrier Frères, 544 rue Sussex.

Vous voulez acheter une bonne et belle montre aux conditions très faciles d'une piastre par semaine. Chevrier Frères, 544 rue Sussex.

Veuillez remarquer que le stock de banqueroute de Thériault et Lafflamme est déposé au magasin neuf de P. Rochon, coin des rues Rideau et Nicholas.

Avis aux personnes qui désirent le bon temps dans leur poche. Montres Waltham en or ou argent, à grande réduction de prix, avec assortiment complet de bijoux de mariage et bijoux de différents genres, garantis tels qu'on les présente, sinon l'argent sera remis.

H. Norez, No 30 rue Rideau, porte voisine du London Chop House.

NOUVELLES CANADIENNES

On nous informe que le contrat pour la construction du nouveau couvent à Fraserville, a été adjugé à M. David Ouellet, architecte de Québec.

M. Mercier, marchand à Saint-Thomas de Montigny, a été la victime d'un incendie. Son magasin a été très endommagé et son ménage gâché. Les pertes sont en partie couvertes par des assurances.

M. Trudel, employé au bureau d'enregistrement de Sainte-Anne de LaPointe, est mort subitement pendant qu'il était à visiter l'honorable M. Mailhot, avocat à Trois-Rivières.

M. George Lecours, de Calgary, T. N. O., a quitté Saint-Hyacinthe mardi pour la Colombie anglaise où il possède de riches terres minières. Il était, depuis quelques mois, en visite dans sa famille qui demeure à Saint-Sébastien.

Il y a grande affluence de commis-voyageurs à Saint-Hyacinthe par le temps qui court. Le commerce reprend peu à peu de l'activité et les marchands s'attendent à traverser des affaires considérables durant la saison qui s'ouvre.

On nous informe que M. Ferdinand Lefrançois, de Château-Richer a semé pendant le mois d'avril, 125 minots d'avoine et de pois en très bon ordre. C'est certainement de bonne heure, mais il paraît que la terre est dans la meilleure condition.

M. S. Maynard a fait l'acquisition du superbe hôtel occupé ci-devant par M. Langlois, en face de la gare du Grand-Tronc, à Saint-Hyacinthe. Il se propose de faire subir à cet établissement des réparations et des améliorations considérables.

L'épouse de M. Alfred Lavallée, cultivateur de Saint-Germain de Brandon, a donné naissance à trois enfants la semaine dernière. La mère et les enfants sont bien portants.

Il y a 11 mois, Mme Lavallée avait donné le jour à deux jumeaux.

Nous sommes autorisés, dit le Courrier de Saint-Hyacinthe, à démentir formellement certains rumeurs tendant à nous faire croire que M. le professeur Ringette se propose de quitter Saint-Hyacinthe. M. Ringette s'est fait une belle réputation dans notre ville et il entend la maintenir. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il a l'intention de publier sous peu toutes ses compositions musicales.

Le capitaine Lecours est parti de Québec il y a quelques jours pour Sainte-Anne de Beauport, afin de constater si l'eau est assez profonde à cet endroit pour permettre au Canada d'y transporter les papiers. Il fera le tour de l'île pour voir si la profondeur est suffisante pour permettre à ce bateau de faire une excursion tous les dimanches. Le capitaine Lecours commandera cet été le Saint-Laurent, qui fait le trajet entre Québec et Chicoutimi. Le public sera heureux d'apprendre que le capitaine Lecours a été réintégré sur cette ligne où il avait su acquiescer l'estime générale par sa courtoisie, son zèle et son indomptable énergie.

Il paraît, dit le Progrès de l'Est, que le dernier acte du drame Taylor-Walker, Kelly est encore à venir. On se rappelle qu'en mars 1883, David Kelly fut trouvé couronné à Sherbrooke, d'avoir contrefait un billet d'ordre du chiffre de deux mille piastres et portant la signature de James Taylor. Pour ce méfait, il avait été condamné à deux ans de pénitencier. Le billet avait été escroqué par un courtier nommé Dickson, de Montréal. A l'échéance, Taylor le déclara faux. La théorie de la poursuite fut celle-ci: Kelly s'était procuré une feuille de l'album de sa sœur, Nellie, sur laquelle était écrit l'autographe de Taylor. Nellie avait séjourné chez Taylor et à son départ, avait prêté M. et Mme Taylor d'inscrire leur autographe dans son album. Le 10 mars 1883, Kelly avait écrit une lettre par laquelle il protestait de son innocence. De la part de la défense, il fut prétendu que Kelly s'était fait donner le billet pour étouffer une affaire galante. Lors du procès, le Dr Girouard, de Montréal, rendit un témoignage fort intéressant quant à la manière dont le billet avait été rédigé. A l'aide d'un verre puissant, il découvrit des indices que le billet avait été fait de la manière indiquée ci-haut. Depuis sa sortie du pénitencier, il paraît que Kelly a fait des aveux compromettants pour d'autres. Sa sœur corrobore à tous points cette importante déclaration. On s'attend à des révélations importantes et à de nouvelles émotions.

Au Témiscamingue
M. D. Latour vient d'établir une nouvelle ligne de bateaux à vapeur entre Matawan et la tête du lac Témiscamingue. Tous ses bateaux ont été complètement remis à neuf et il se propose de tenir un service de première classe.

Homme de compétence parfaite en affaires et de caractère affable, M. Latour obtiendra, sans doute, plein succès dans cette entreprise qui rendra de grands services au public.

Les vaisseaux transporteront le fret aux différents ports du lac.

FUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

Vingt ans!... Et il lui semblait que c'était hier que, rouge et tremblant, il alignait les piles de louis sur le bureau du receveur du district.

Avait-il rêvé?... Avait-il vécu? Il n'avait pas rêvé... une vie entière tient dans l'espace de dix secondes, avec ses luttes et ses misères, ses joies inattendues et ses espoirs envolés...

Perdu dans ses souvenirs il était à mille lieues de la situation présente, quand un vulgaire incident, plus puissant que la voix de sa fille, le ramena brutalement à l'affreuse réalité.

La grille du château de Sairmeuse — de son château — où il venait d'arriver, se trouvait fermée.

Il se leva et les barreaux avec une sorte de rage, et ne pouvant briser la serrure, il sonna à briser la cloche.

Au bruit, le jardinier se hâta d'accourir.

Pourquoi cette grille est-elle fermée?... demanda M. Lacheneur avec une violence inouïe... De quel droit barricade-t-on ma maison lorsque moi, le maître, je suis dehors!...

Le jardinier voulut présenter quelques excuses.

— Tais-toi!... interrompit M. Lacheneur, je te chasses, tu n'es plus à mon service!...

Il passa, laissant le jardinier pétrifié, et traversa la cour du château, cour d'honneur princière, sablée de sable fin, entourée de gazons, de corbeilles de fleurs et de massifs d'arbres verts.

Dans le vestibule nombre de ses métayers étaient assis, l'attendant, car c'était le dimanche qu'il recevait les gens de son immense exploitation.

Il se levèrent dès qu'il parut, se découvrant respectueusement. Mais il ne leur laissa pas le temps de prononcer une parole.

— Qui vous a permis d'entrer ici?... leur dit-il d'un ton menaçant; que me voulez-vous? Ce vous envoie m'espionner, n'est-ce pas?... Sortez!...

Les trois hommes demeurèrent plus ébahis que le jardinier, et leurs réflexions durent être singulières.

Mais M. Lacheneur ne pouvait les entendre. Il avait ouvert la porte du grand salon, et il s'y était précipité suivi de sa fille éprouvante.

Jamais Marie-Anne n'avait vu son père ainsi, et elle tremblait, le cœur navré par les plus affreux pressentiments.

Elle avait entendu dire que parfois, sous l'empire de certaines passions, des infortunés perdent tout à coup la raison, et elle se demandait si son père ne devenait pas fou.

En vérité, il semblait l'être. Ses yeux flamboyants, des spasmes convulsifs le secouaient, une écume blanche montait à ses lèvres.

Il tournait autour du salon furieusement, comme la bête fauve dans sa cage, avec des gestes désordonnés et des exclamations rauques.

Ses faces étaient étranges, incompréhensibles. Tantôt il semblait têter du bout du pied l'épaisseur du tapis, tantôt il se penchait sur les meubles comme pour en éprouver le moelleux.

Par moments, il s'arrêtait brusquement devant un des tableaux de maître qui cachaient les murs ou devant quelque bronze... On eût dit qu'il inventoriait et qu'il estimait toutes les choses magnifiques et coûteuses qui décoraient cette pièce, la plus somptueuse du château.

Et je renoncerais à tout cela!... s'écria-t-il enfin.

Ce mot expliquait tout.

Non, jamais!... reprit-il avec un emportement effrayant, jamais! jamais!... Je ne saurais m'y résoudre... je ne peux pas... je ne peux pas!

Marie-Anne comprenait maintenant. Mais que se passait-il dans l'esprit de son père? Elle voulait savoir, et, quittant la dormeuse ou elle était assise, elle alla se placer debout devant lui.

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

Tu souffre, père? interrogée-t-elle, de sa belle voix harmonieuse, qu'y a-t-il, que crains-tu?... Pourquoi ne pas se confier à moi? Ne suis-je pas ta fille, ne m'aimes-tu donc plus?...

A cette voix si chère, M. Lacheneur tressaillit comme un dormeur arraché aux épouvantements du cauchemar, et il arrêta sur sa fille un regard indéfinissable.

N'as-tu donc pas entendu, répondit-il lentement, ce que m'a dit Chupin? Le duc de Sairmeuse est à Montaignac, il va arriver... et nous habitons le château de ses pères, et son domaine est devenu le nôtre!...

Cette question brûlante des biens nationaux, qui, durant trente années, agita la France, Marie-Anne la connaissait pour l'avoir entendu mille fois débattre.

Eh! cher père, dit-elle, qu'importe le duc!... Si nous avons ses terres, tu les a payées, n'est-ce pas?... elles sont donc bien et légitimement à nous.

M. Lacheneur hésita un moment avant de répondre...

Mais son secret l'étouffait; mais il était dans une de ces crises où l'homme, si énergique qu'il soit, chancelé et cherche un appui, si fragile qu'il puisse être.

Tu aurais raison, ma fille, murmura-t-il, en baissant la tête, si l'or que j'ai donné en échange de Sairmeuse m'eût appartenu.

A cet étrange aveu, la jeune fille recula en pâlisant.

Quoi!... balbutia-t-elle, cet or n'était pas à toi, mon père?... A qui donc était-il, d'où venait-il?...

Le malheureux s'était trop avancé pour ne pas aller jusqu'au bout.

Je vais tout te dire, ma fille, répondit-il, tout, et tu me jugeras, tu décideras. Quand les Sairmeuse ont émigré, je n'avais que mes bras pour vivre, et l'ouvrage manquant, je me demandais si le pain ne manquerait pas bientôt...

Voilà où j'en étais, quand on vint me chercher, un soir, en me disant que Mlle Armande de Sairmeuse, ma marraine, se mourait et voulait me parler. J'accourus.

On avait dit vrai, Mlle Armande était à l'agonie; je le compris bien en la voyant dans son lit, plus blanche que la cire...

Ah! je vivrais cent ans que jamais je n'oublierais son visage à ce moment. On eût dit qu'à force de volonté et d'énergie, elle retenait pour quelque grande tâche son dernier soupir près de s'envoler.

Quand j'entraî dans sa chambre, ses traits se détendirent.

Comme tu as tardé!... murmura-t-elle d'une voix faible.

Je voulais m'excuser, mais elle m'interrompit du geste et ordonna aux femmes qui l'entouraient de se retirer.

Dés que nous fûmes seuls; Tu es un honnête garçon, n'est-ce pas?... me dit-elle... Je vais te donner une grande marque de confiance... On me croit pauvre, on se trompe... Pendant que les miens se ruinaient le plus gaie-ment du monde, j'économisais les cinq cents louis de pension que me servais annuellement M. le duc mon frère...

Elle me fit signe de m'approcher et de m'agenouiller près de son lit.

(A continuer)

W. A. ARMOUR

Manufacturier et Importateur

MOULURES POUR ENCADREMENT

D'IMAGES, MIROIRS,

Tableaux à l'huile Anglais, Français et Allemands,

Aussi, toutes sortes de Peintures, Colores en peluche, et de canevas par tableau.

MARCHANDISES SONT VENDUES FAVORABLES TANT LA SEMAINE QU'LE MOIS.

IMAGES ENCADRÉS AU PRIX DES MANUFACTURES.

Venez me faire une visite,

Et vous épargneriez au moins de 10 à 25 par cent.

N. B. — Je vendrais aux marchands les moulures, cadres, peintures, miroirs, canevas pour tableaux et toutes les plus récentes nouveautés du commerce de peintures aux prix de Montréal et Toronto.

W. A. ARMOUR,

482 rue Sussex.